

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 3 10 88 tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 513
Lausanne: Saint Pierre 1 tél. (021) 22 59 00 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (072) 32 42 40 CCP 17 7715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.50
3 mois Fr. 13.- 6 mois Fr. 25.- 1 an Fr. 50.- LE NUMÉRO 50 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Le Grand Conseil vaudois se préoccupe de la lutte contre la surchauffe

Du ski nautique au marché du logement, en passant par les recours en grâce et la reclassification des enseignants primaires, le Grand Conseil a abordé, mardi, dernier jour de la présente session, pas moins de 17 points. De cette abondance de matière, nous retirerons quatre sujets. Tout d'abord, nous retiendrons le problème de la surchauffe économique. Celle-ci paraît — et c'est fort heureux — préoccuper fort les députés puisque l'on entendit deux interpellations à ce propos. La première, la plus complète, émanait du socialiste B. Meizoz (Lausanne), tandis que M. Rapp (lib., Lausanne) était l'auteur de la seconde.

Le pressant appel que le conseiller fédéral Celio vient d'adresser aux chefs des départements cantonaux des Finances, déclara notamment R. Meizoz, révèle combien est préoccupante la situation créée par l'accélération de l'expansion économique. Cette évolution, dont les premiers signes se sont manifestés au cours du second semestre de 1968 inquiète tous ceux qui prêtent attention aux questions conjoncturelles.

Pour faire face au risque très réel d'une nouvelle « surchauffe » le pouvoir fédéral, contrairement à l'attitude qu'il avait adoptée en 1964, dans des circonstances certes plus sérieuses, entend aujourd'hui obtenir par la persuasion ce qu'il avait obtenu à l'époque par la contrainte. Il compte sur une discipline librement consentie et sur la bonne volonté des cantons et des communes comme de l'économie privée. Selon M. Celio il serait hautement souhaitable que les pouvoirs publics — à tous les niveaux — fassent l'effort d'une politique adaptée aux exigences de l'heure, c'est-à-dire plus rigoureuse en matière budgétaire.

Ce programme est ambitieux. Son application sera sans doute malaisée dans plus d'un cas. Cela nous paraît d'autant plus plausible que M. Celio s'est adressé indistinctement à tous les cantons, quel que soit leur degré de développement. Dans ces conditions il semble bien que les régions les moins favorisées du pays marqueront quelques réticences à s'engager dans une voie qui pourrait sérieusement contrarier la mise en place des infrastructures nécessaires à leur équipement. Or, le canton de Vaud se trouve précisément dans cette situation.

Les besoins du canton de Vaud en matière d'équipements collectifs sont connus ou présumés tels : En l'état actuel des choses les dépenses d'investissements pour la période 1966-1985 sont estimées à plus de 2,5 milliards. Ce chiffre donne la mesure de l'effort auquel nous devons consentir si nous voulons combler le retard que nous accusons dans certains secteurs et si nous entendons assumer les conséquences de la croissance économique et démographique.

Nous avons l'ambition de réaliser dans les délais prévus les vastes projets inscrits au programme d'équipement et qui concernent, pour ne citer que les plus importants : le CHUV, l'Université, les collèges d'enseignement à tous les degrés, la formation professionnelle, le réseau routier, l'épuration des eaux, etc.

En aurons-nous les moyens financiers et techniques ?

La main-d'œuvre nécessaire sera-t-elle disponible ou au contraire sera-t-elle, selon le vœu stupide de certains, renvoyée dans ses foyers transalpins ou ibériques ?

Quant aux dépenses ordinaires de l'Etat, leur accroissement au-delà de certaines limites n'est-il pas de nature

à compromettre l'exécution de notre plan de 20 ans ?

Enfin, la tension sur le marché des capitaux, si elle devait persister, ne nous contraindra-t-elle pas à revoir certaines composantes de notre programme ?

Ces questions doivent être posées... Nous souhaitons très vivement que l'Etat puisse maintenir la cadence de ses investissements selon les prévisions établies en 1966. Nous sommes cependant dans l'incertitude quant aux possibilités d'atteindre cet objectif.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat :

a) de renseigner le Grand Conseil sur la suite qu'il entend donner aux recommandations contenues dans la lettre du Département fédéral des finances ;

b) de dire si et à quelles conditions les prévisions établies en ce qui concerne la réalisation de notre plan d'équipement pourront être respectées, compte tenu des exigences accrues du budget ordinaire, de la tension qui se manifeste sur le marché des capitaux et de l'évolution de la situation économique.

Quant à M. Rapp, il rejoignait le député socialiste en demandant à l'exécutif de « faire part au Grand Conseil du plan qu'il établira ».

Il faudra sans doute, pour avoir une réponse, attendre que M. Debétaz, le grand chef de l'économie vaudoise, ait suivi le mouvement !

Quatre semaines de vacances pour les apprentis ?

Rapporteur de la Commission des pétitions qui s'est occupé de la pétition de la Jeunesse progressiste pour une quatrième semaine de vacances aux apprentis, J.-P. Gloor (soc., Renens) fit notamment les remarques suivantes :

Sur 10 000 apprentis résidant dans le canton, 200 à 250 ont obtenu une quatrième semaine de vacances payées en 1968. Ils seront 1000 à pouvoir l'obtenir en 1969. C'est spécialement dans le secteur de la construction des machines que huit entreprises importantes l'ont introduite. Nous devons ajouter que cette extension des vacances pour les apprentis n'entre pas dans le cadre des contrats collectifs de travail. Donc, aucun préjudice n'est causé aux organisations professionnelles intéressées.

Plusieurs commissaires, sans s'opposer au principe contenu dans cette pétition, ont attiré notre attention sur la situation difficile que connaît actuellement la petite et la moyenne entreprise (artisanat et commerce). Il ne leur sera pas facile d'accorder quatre semaines consécutives sans perturber gravement la marche normale de ces entreprises. Toute la commission a été alors unanime pour estimer que l'important réside dans le fait d'accorder quatre semaines DANS L'ANNEE, aux apprentis. Ces derniers peuvent prendre ce temps en deux ou même trois fois, selon les impératifs des branches d'activités concernées.

Il faut reconnaître que de plus en plus, les apprentis assujettis aux cours professionnels sont passablement chargés par leurs devoirs. Ceux-ci ne peuvent qu'augmenter face aux spécialisations toujours plus poussées. Dans certaines entreprises cette quatrième semaine se fera sous forme d'un camp organisé par les apprentis sous la surveillance de l'entreprise. On peut prétendre sans risque d'exagération que

les apprentis utiliseront intelligemment cette augmentation bienvenue de leurs vacances.

Les Chambres fédérales délibèrent présentement sur la révision du Code des obligations. Des discussions nourries se sont faites jour en ce qui concerne les vacances des apprentis, fixées à trois semaines en général. Plusieurs interventions pressantes tendent à ce que les cantons — en cette matière — puissent avoir la faculté de pouvoir légiférer en introduisant la motion des quatre semaines.

Ce sont pour toutes ces raisons que la commission — unanime — a estimé que la présente pétition est de nature législative. Nous la prenons en considération tout en la transmettant au Conseil d'Etat qui la tiendra en réserve dans l'attente des décisions des Chambres fédérales. Si elles sont de nature à donner aux cantons la possibilité de légiférer en la matière (obtention d'une quatrième semaine) le gouvernement fera alors un rapport au Grand Conseil.

Un scandaleux massacre

Une motion développée par M. Barraud (lib., Les Diablerets) a soulevé le débat le plus passionné de la séance. Il s'agissait de la réserve cantonale attenante au district franc fédéral des Diablerets. « En ouvrant aux chasseurs cette magnifique région à la chasse, s'exclama le fougueux député des montagnes, on y crée délibérément les conditions d'un scandaleux massacre. Si nous voulons éviter que dans quelques jours on voie dans notre canton le plus scandaleux massacre d'animaux qu'on y ait jamais vu, il faut agir, en rétablissant les limites de ce qui fut si longtemps le district franc fédéral, c'est-à-dire le col du Pillon, le torrent du Dard, la Grande-Eau et le torrent du Culand. »

Le député socialiste Favre des Diablerets appuya chaleureusement M. Barraud, qui reçut également l'aide de MM. Petit (POP) et Pahud (lib.).

Dans sa réponse, M. Debétaz, conseiller d'Etat, se déclara d'accord de réexaminer le problème posé. Le député Mauriand (soc.) ne l'entendit toutefois pas de cette oreille. Il exigea un engagement formel du Conseil d'Etat de revenir sur sa décision. M^{me} Bettex (POP) intervint dans le même sens, puis W. Schneider (soc.) a révélé que les chasseurs et la Commission consultative de la chasse étaient loin d'être unanimes et que tous ne s'opposeraient certainement pas à la proposition Barraud.

Reprenant la parole, M. Barraud remarqua : « Ce n'est pas les 1200 chasseurs du canton qui doivent dicter la loi, je le dis bien que je sois chasseur moi-même ! »

Après intervention de M^{me} Cardis (rad.) et de M. Muret (POP) : « Est-ce qu'on peut vraiment faire confiance à M. Debétaz et être certain qu'il agisse ? » M. Debétaz assura qu'il ferait de nouvelles propositions à l'exécutif avant l'ouverture de la chasse.

Après quoi, à l'unanimité, on vota la motion Barraud. Il n'y a pas qu'en Angleterre qu'on aime les bêtes !

Baroud d'honneur

Il fut conduit par M. Gfeller (rad.) pour les enseignants primaires lausannois. Après les refus du Grand Conseil d'augmenter les traitements de ces pédagogues, le député du centre tâtia d'une autre tactique : il préconisa la reclassification. « Il faut, exhorta-t-il ses collègues, revaloriser la fonction enseignante primaire lausannoise (Suite en dernière page)

Les entretiens franco-allemands de Bonn



La rencontre entre MM. G. Pompidou et K.-G. Kiesinger, entourés de plusieurs de leurs ministres, semble se solder par une relance de la « Petite Europe ». Les problèmes de la sécurité internationale ont également été abordés.

Bonne nouvelle pour le canton de Genève

La Commission des affaires étrangères élargie du Conseil des Etats s'est réunie, lundi, à Berne. Elle a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil des Etats l'approbation du message concernant la participation de la Confédération aux charges du canton de Genève pour les organisations internationales. Elle a constaté à cette occasion que le canton de Genève, en accueillant les organisations internationales et les conférences dans l'intérêt de la Confédération, remplit un rôle de politique extérieure important en raison duquel une participation financière de la Confédération aux charges qui en résultent se justifie.

Par ailleurs, la commission a également décidé à l'unanimité de recommander au conseil d'approuver le

message sur la continuation de la coopération technique avec les pays en développement et celui concernant la poursuite des œuvres d'entraide internationale (crédit pour les années 1970-1972). Elle a reconnu le travail qui a été effectué jusqu'à présent dans le domaine de l'aide technique et humanitaire et juge opportune l'augmentation des crédits sollicités dans ce but. Enfin, elle donna également son assentiment au message concernant l'ouverture d'un crédit de programme en vue de soutenir financièrement divers instituts, fonds et programmes spéciaux des Nations Unies dans le domaine économique et social, ainsi que le message sur l'acquisition de propriétés immobilières pour des missions diplomatiques.

Grand Conseil valaisan: Une question pertinente

Sous le titre « Enquête sur la catastrophe de Mattmark », le député Clovis Luyet a déposé, mardi, sur le bureau du Grand Conseil, une question écrite dont la teneur est la suivante :

Les travaux de ce grand ouvrage de Mattmark ont été officiellement inaugurés. La catastrophe qui a eu lieu pendant les travaux n'est nullement oubliée. Nous savons que le sort matériel des familles est réglé par la « Suva » et par les nombreux fonds de secours.

Afin de tirer une rapide leçon et éviter pareille catastrophe, nous nous étonnons de l'extrême lenteur que met

le juge instructeur du district de Viège pour conclure cette enquête.

Nous demandons au Conseil d'Etat du canton du Valais de nous renseigner sur les points suivants :

1. Pour quelle raison cette enquête n'est pas terminée ?

2. Quand le juge instructeur du district de Viège rendra publique cette enquête et fera connaître son jugement ?

3. Que pense le gouvernement sur la question de savoir si une telle responsabilité doit être prise par une seule et unique personne ?

Cela s'est passé dans notre pays

GROS INCENDIE A THALWIL : PLUSIEURS MILLIONS DE FRANCS DE DÉGÂTS. — Un incendie à éclatés aux premières heures de mercredi

dans un dépôt des CFF à Thalwil, dans le canton de Zurich : le sinistre a pris rapidement des proportions importantes, et les dégâts s'élèvent au moins à trois millions de francs.

Pour une entente entre Palestiniens et Israéliens

« Pour la première fois, en public, un Israélien et un Palestinien ont amorcé un dialogue autour d'une même table », déclare le Centre d'action pour la paix au Moyen-Orient (Capmo), dans un communiqué sur une table ronde, organisée ce week-end par ce groupement récemment constitué, avec pour thème « Idéologies et réalités au Moyen-Orient ».

Les débats qui groupaient de nombreux intellectuels suisses et étrangers étaient dirigés par notre ami Jules Humbert-Droz. Ils ont abouti à la décision commune de poursuivre la confrontation et l'information mutuelle entre les représentants des parties en cause, indique le Capmo qui déclare être « persuadé que l'entente entre les peuples palestinien et israélien est la seule voie propre à créer un climat favorable à la paix et au développement politique, économique et social du Moyen-Orient ».

LES IMPÔTS ECCLÉSIASTIQUES SONT-ILS ANTICONSSTITUTIONNELS ? — Les impôts ecclésiastiques perçus dans le canton de Schaffhouse sont-ils anticonstitutionnels ? Un député sans parti, M. Haedener, demande au Conseil d'Etat de former une commission pour examiner cette question.

POUR LA CRÉATION D'UN MUSÉE DE L'HORLOGERIE ET DE L'ÉMAILLERIE. — Genève se propose de créer un musée de l'horlogerie et de l'émaillerie. Le Conseil administratif (exécutif) de la ville propose à cet effet l'ouverture d'un crédit de 1 160 000 francs.

CINQ JEUNES GRIÈVEMENT BLESSÉS. — Une voiture occupée par cinq jeunes gens a fait une chute de quelque dix mètres, lundi soir en ville de Berne. Roulant à vive allure, le conducteur de la voiture perdit la maîtrise de son véhicule et alla se jeter contre un mur avant de tomber dans le vide. Les occupants, grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital. La police a fait une prise de sang au conducteur et lui a retiré son permis de conduire.

PARC DES SPORTS
LA CHAUX-DE-FONDS

Samedi 13 septembre,
nocturne à 20 h. 15

Xamax (Neuchâtel)

4^e tour de la coupe
suisse

Prix habituels des places
Membres des deux clubs: réduction 50 %
Location: voir affiches
18 h. 45: match d'ouverture



50^e anniversaire de la Fédération des sapeurs-pompiers

du canton de Neuchâtel

Samedi 13 septembre 1969, à Neuchâtel

A 15 h.: avenue du 1^{er}-Mars **grand cortège**

Bannière cantonale avec détachement d'honneur. Bannières des communes neuchâtelaises. Retrospective et matériel actuel. Bataillon de Neuchâtel. Délégations communales. Détachement de la Protection civile. 4 fanfares: Musique militaire de Neuchâtel, les Armes-Réunies de La Chaux-de-Fonds, la Fanfare de Boudry, la Fanfare du régiment d'infanterie 8. **1500 participants.**

A 16 h. 15: sur les Jeunes-Rives **démonstrations**

— Intervention sur feu de voiture
— Récupération d'hydrocarbures
— Recherche de noyé
— Grand exercice d'intervention au collège de la Promenade

Toute la population du canton est invitée à y assister gratuitement



VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

VOTATIONS

des 13 et 14 septembre 1969

1. Votation fédérale sur le droit foncier.
2. Votation cantonale sur:
 - a) la participation de l'Etat, sous forme de versement à fonds perdu, à la Compagnie du chemin de fer régional du Val-de-Travers, pour améliorations techniques;
 - b) la ratification de la convention passée entre l'Etat et l'institution des diaconesses de Saint-Loup au sujet de l'Ecole d'infirmières laïques à Pompaples;
 - c) l'octroi d'un crédit de 8 millions de francs pour la construction et l'équipement d'un centre professionnel des métiers du bâtiment à Colombier.

Les bureaux de vote du centre (rue Jaquet-Droz 23), du collège des Forges et du collège de la Charrière, seront ouverts samedi 13 septembre, de 9 h. à 18 h. et dimanche 14 septembre, de 9 h. à 13 h.

Les électeurs et électrices peuvent voter par anticipation du mercredi 10 septembre au vendredi 12 septembre au Bureau de la police des habitants, Serre 23 et, en dehors des heures de bureau, au Poste de police, place de l'Hôtel-de-Ville.

Police des habitants.

ETAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

5 septembre 1969

Naissance

Perret Joëlle-Valérie, fille de Denis-André, employé de commerce, et d'Anne-Françoise née Huguenin.

Promesse de mariage

Ducommun-dit-L'Allemand Jean-Willy, horloger, et Calame-Rosset Geneviève-Denise.

Décès

Aubry Jules-Lucien, manoeuvre mécanicien, né le 3 février 1899, célibataire (Progrès 95).

Offres d'emploi

Nous cherchons:

MÉCANICIENS

AIDES MÉCANICIENS

FRAISEURS

TOURNEURS

PANTOGRAVEURS

POLISSEURS

PEINTRES AU PISTOLET

MENUISIERS

OUVRIÈRES

JEUNES FILLES JEUNES HOMMES

en vue d'être formés sur diverses parties.

Faire offre à la FABRIQUE RUEGG, appareils publicitaires techniques et animés, rue du Nord 155, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 83 44 et 3 76 07.

BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE

AUGMENTATION DES TAUX DE NOS BONS DE CAISSE

dès le 10 septembre 1969

5% à 3 ans

5 1/4% à 5 ans



von GUNTEN

VERRES DE CONTACT
Av. Léopold-Robert 21

Troubles de la circulation!



une CURE efficace
Circulan, en pharm./
drog. 5.40, 1/2 l. 12.90,
1/4 22.50.

J'ai cherché l'Eternel
et il m'a répondu.
Ps. 34, v. 4.

Monsieur Paul Rochat:

Monsieur et Madame Jean Rochat et leurs enfants, à Genève,
Mademoiselle Danièle Rochat et son fiancé,
Monsieur Bruno Buser;
Monsieur Jean-Denis Rochat;

Monsieur et Madame Pierre-André Rochat et leurs enfants,
Mesdemoiselles Martine et Françoise Rochat, à Genève;

Madame Madeleine Vuille et ses enfants, à Genève,

Madame et Monsieur Eppinger, USA,

Monsieur et Madame Julien Rochat, leurs enfants et petits-enfants,

Monsieur Henri Rochat, à Neuchâtel,
Mademoiselle Elisabeth Rochat,

ainsi que les familles Vuilleumier, parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

MADAME

PAUL ROCHAT

née Marie Stegmann

leur chère et regrettée, épouse, mère, belle-mère, grand-mère, belle-sœur, tante, cousine, parente et amie, dans sa 88^e année.

La Chaux-de-Fonds, le 9 septembre 1969.

L'incinération aura lieu jeudi 11 septembre.

Culte au crématoire à 11 h.

Domicile mortuaire: rue Alexis-Marie-Piaget 67.

Au lieu de fleurs, veuillez penser à l'Union chrétienne de jeunes gens, CCP 23-858.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Lecteurs, favorisez
les annonceurs de notre journal



VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

Piscine des Mélèzes

Fermeture annuelle

Dimanche 14 sept. 1969,
à 18 h.

LIVRES

d'occasion tous genres
anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du
Marché tél. 2 33 72.

Faites lire
votre journal



Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

Pommes de terre à prix réduit

La commune de La Chaux-de-Fonds organise une vente de POMMES DE TERRE à prix réduit en faveur des personnes à revenu modeste.

Les commandes sont reçues par l'OFFICE DU TRAVAIL, rue du Grenier 22, 1^{er} étage, guichet N° 7, jusqu'au 18 septembre, dernier délai.

Se présenter avec le permis de domicile et le dernier bordereau d'impôt de chacun des membres de la famille faisant ménage commun.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

a le pénible devoir d'annoncer le décès de

Monsieur

CHARLES AEBI

ouvrier aux Travaux publics depuis 1946



La CCAP

garantit l'avenir
de vos enfants

Neuchâtel

Tél. (038) 5 49 92

Page de la femme

EXPLOITATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE

La convention N° 100, sur l'égalité de rémunération, à travail de valeur égale, des hommes et des femmes, est toujours boudée par les autorités suisses, depuis son échec devant le Conseil des Etats.

Or, dans certains secteurs, les salaires féminins sont scandaleusement bas, inférieurs d'un quart aux salaires masculins eux, déjà, insuffisants. Le rapport que Maria Zaugg-Alt a présenté devant les congressistes de la FCTA (Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation) est fort édifiant. La « Correspondance syndicale suisse » en donne un compte rendu dont nous tirons quelques passages significatifs : « Dans l'industrie des conserves, par exemple, la relation entre salaires masculins et féminins est particulièrement déplorable. En 1969, les gains horaires minimaux des femmes atteignent 68,83 % seulement et les gains maximaux (après dix ans de service) 72,29 % de ceux des travailleurs non qualifiés. Les salaires des ouvrières sans qualification s'inscrivent entre 530 et 630 francs par mois et ceux des ouvriers non qualifiés entre 780 et 880 francs. En 1966, une nouvelle catégorie a été créée pour les femmes qui assument des responsabilités ; leurs salaires s'établissent entre 600 et 700 francs. La majorité des ouvrières restent cependant confinées dans les classes inférieures de gain.

» Dans cette industrie, les heures supplémentaires sont nombreuses à certaines saisons. Mais elles imposent

de trop lourdes exigences aux femmes qui ont des devoirs familiaux. Il est inadmissible qu'elles doivent sacrifier leur santé pour gagner, temporairement seulement, un salaire plus ou moins décent — mais plutôt moins que plus !

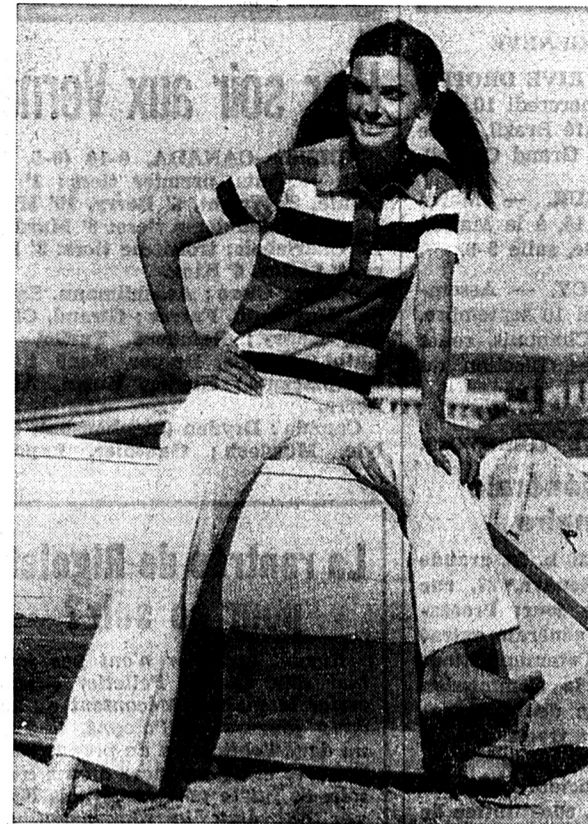
» La situation n'est guère meilleure dans l'industrie du chocolat. La relation entre les salaires féminins et masculins s'est même détériorée au cours des dernières années. De 74,6 % du salaire des hommes en 1963, les salaires féminins sont tombés à 74,2 % en 1969 (74,8 % après dix ans de service). Les ouvrières sans qualification gagnent de 630 à 710 francs par mois et les travailleurs non qualifiés de 850 à 950 francs. Un jeune homme de dix-neuf ans est mieux payé que des femmes qualifiées ou chefs d'équipes !

» Dans l'industrie des pâtes alimentaires, les salaires des femmes non qualifiées atteignent 75,69 % de ceux des hommes non qualifiés (78,19 % pour les femmes semi-qualifiées). La situation est à l'avenant dans d'autres secteurs de l'industrie de l'alimentation. Chez Maggi S.A., les salaires féminins atteignent un plafond de 76,75 % et de 77,45 %. Knorr S.A. ouvre cependant des voies nouvelles. Une convention collective entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1968 reconnaît le principe de l'égalité de rémunération à travail de valeur égale. Il doit être réalisé d'ici au 1^{er} janvier 1972. Actuellement, les ouvrières gagnent de 850 à 960 francs par mois au regard de 1100 à 1150 francs pour les

ouvriers. Par rapport aux autres entreprises, Knorr fait figure de pionnier du progrès social.

Si les associations féministes utilisaient leurs moyens de propagande pour faire pression sur les entreprises rétrogrades, il y aurait des succès à attendre. Maggi ou Knorr ? Le critère de choix est tout donné. Chaque entreprise commerciale qui débouche sur le commerce de détail est sensible à l'image qu'on a d'elle. Aucune ne supporterait la réputation d'exploiter la main-d'œuvre féminine. Suffit de donner les noms.

Il n'y a pas que la place fédérale à Berne où l'on puisse donner des aubades protestataires de sifflets à roulettes. D. P.



Pour les derniers beaux jours!

La note plaisante de ce pull sport en dralon lui vient de son boutonage, pratique et original, et des ravissantes couleurs de ses rayures. ★ Modèle: E. Bossard, Zurich.

Le VI^e séminaire international de Belgrade

II *

RAPPORT SOCIOLOGIQUE YOUGOSLAVE

La migration rurale vers les grands centres industriels et la sortie de la femme du cercle familial vers le travail font que, si la base matérielle s'améliore, la conception même de la famille change complètement, et ni la société, ni la famille ne sont prêtes à affronter cette nouvelle voie. Quelles sont les mesures prises pour faire face à ces changements ?

La famille doit avoir une fonction active dans la société. Aucune société n'est bien établie sans la famille qui seule a un rôle socialisateur et doit être en rapport constant avec la société. Se reporter au passé ne sert à rien, il vaut mieux l'abolir et préparer les jeunes à la vie autonome actuelle, en tenant compte de la pratique et des recherches scientifiques. Il faut surtout former les jeunes à participer aux fonctions sociales, économiques et politiques, à prendre des responsabilités et pour cela il faut développer au maximum la personnalité de chaque individu.

L'autogestion a montré qu'il n'est pas possible à tous les travailleurs de participer car ils doivent non seulement produire mais aussi gérer le travail et même le diriger. La démocratie doit être apprise et comprise ; chacun doit y participer activement. Le milieu familial le plus favorable à ce développement est celui qui est ouvert, qui a un intérêt pour les activités extérieures.

Pour l'enfant, un point important est l'amour des parents pour leur profession ; elle favorisera son entrée dans le cercle des travailleurs et sa compréhension du rôle qu'il sera appelé à jouer dans la communauté, quelque soit son métier.

ENTRETIEN AVEC M^{me} VIDA TOMSIC, PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES NATIONALITÉS

Epouse d'un héros tombé lors de la dernière guerre, M^{me} Tomsic est membre de l'Assemblée fédérale. Son exposé fut du plus haut intérêt pour nous femmes socialistes suisses. Entrée dans la vie politique à la fin de la guerre, elle déplore le désintéressement des femmes de son pays pour la politique et y voit un grave danger. Si, dans divers conseils (éducation, enseignement, questions sanitaires, sociales ou culturelles), il y a 15 à 20 % de femmes et que cette proportion se retrouve dans les conseils ouvriers, à l'autogestion et aux assemblées de communes, par contre M^{me} Tomsic est seule à participer aux travaux de la Haute Chambre, ce qu'elle considère nettement insuffisant.

VISITE DE NOVI-SAD

Située à 75 km. au nord de Belgrade, sur le Danube et dominée par la magnifique citadelle de Petravaridin, Novi-Sad est depuis 25 ans la capitale de la province autonome de Voïvodina rattachée à la République

de Serbie. Elle compte 150 000 habitants. Le maire, assisté de son adjointe, nous reçut à l'Hôtel de Ville. Le maire d'une ville yougoslave peut être homme ou femme. Mais un homme est toujours assisté d'une adjointe qui s'occupe des questions féminines. Non qu'il y ait différenciation ou séparation des problèmes, mais les femmes yougoslaves, fortes de leurs expériences, pensent que seule une femme peut comprendre les problèmes qui se posent aux travailleuses et qu'il est indispensable que la conception féminine soit défendue et puisse s'exprimer.

Cette ville qui a 250 ans d'existence a toujours été un centre culturel. Elle possède le théâtre le plus ancien de Yougoslavie. Elle fut jusqu'au 19^e siècle sous la domination des Turcs, puis sous la domination austro-hongroise. Mouti, fois ravagée par la guerre. Si Novi-Sad comptait 60 000 habitants avant la dernière guerre. L'augmentation démographique enregistrée depuis la guerre provient surtout des jeunes qui désertent la campagne environnante. Cette croissance pose d'énormes problèmes de logements, loin d'être encore résolus. Aujourd'hui, Novi-Sad est un centre économique et industriel (transformation de la production agricole et métallurgie), et surtout un centre d'études (gymnase, institut pédagogique, université avec six facultés, instituts médicaux spécialisés). Cette ville doit assurer l'instruction de 25 000 écoliers, 15 000 secondaires et 10 000 étudiants.

Les autorités se trouvent devant un problème auquel nous, Suisses, sommes très sensibles : celui des langues à enseigner dans les diverses écoles. La Constitution yougoslave oblige chaque commune à donner à ses habitants une instruction dans sa langue maternelle. Or, si Novi-Sad a une majorité serbe, elle compte 20 000 Hongrois, 7000 Tchécoslovaques, 1500 Roumains, plus de 1000 Grecs, des Bulgares et des Allemands, qui tous gardent leurs coutumes, leurs traditions et surtout leur langue. La dépense pour les écoles est très lourde.

Dans la commune, l'autogestion fonctionne depuis une vingtaine d'années, comme aussi dans toute la province autonome. Chaque année le budget est publié et distribué à tous les citoyens. Ceux-ci se rassemblent par quartier, en une assemblée pour 10 000 habitants. Ils en discutent, approuvent ou désapprouvent, font des propositions et élisent leurs délégués à l'assemblée générale, chargés de défendre leur point de vue.

En 1968, les citoyens de Novi-Sad ont décidé, par référendum, la création d'un fonds spécial pour financer des institutions préscolaires. Porté à 0,05 % du revenu, ce fonds s'est monté à 300 millions de dinars. En outre, le Gouvernement fédéral lui alloua 100 millions. 600 millions ont été dépensés la même année pour les écoles.

Les logements sont construits, soit par la ville, soit par les entreprises qui louent ou vendent ces logements aux travailleurs, libres de les garder ou de changer en cas de déplacement du lieu de travail.

(A suivre.)

Violette Parisod-Junod

* Voir le Page de la femme du 27 août.

L'AMBIGUITÉ DU LANGAGE

Eloge pour l'homme devient blâme pour la femme

Nous lisons dans le « Monde » du 27 août, sous la signature de Pierrette Sartin :

La femme qui ne veut plus être traitée en objet ou en fonction, mais en personne, n'est pas considérée comme s'engageant dans l'âge adulte ou dans la voie de la dignité, mais bien dans celle de « l'émancipation », avec la nuance de culpabilité si souvent sous-jacente quand il s'agit de juger le comportement féminin.

Fût-elle la meilleure des épouses et la plus attentive des mères, si elle choisit de travailler, de vouloir participer aussi à la vie économique, politique ou sociale, elle se voit reprocher de « fuir » sa famille, de « désertter » son poste. Les servitudes du travail qui accablent l'homme deviennent pour la femme « une évasion ».

Personne non plus ne se scandalise qu'une femme privilégiée (et il y en a plus qu'on ne croit !) passe deux ou trois après-midi par semaine à jouer au bridge ou à faire changer la couleur de ses cheveux. Mais que la même femme passe le même temps à suivre des cours à l'Université ou à travailler contre une rémunération, alors elle « abandonne » son foyer.

Celle qui se consacre uniquement aux activités domestiques ne voit pas pour autant celles-ci revalorisées. La lessive ou le repassage faits par une aide salariée deviennent un « travail ». Exécutés par la mère de famille, ils

n'en sont plus un. Prend-elle un répertoire pour suivre les études de ses enfants au lieu de s'en charger elle-même ? Ce qui est travail dans un cas ne l'est plus dans l'autre. Glorifiée dans son utopique mission civilisatrice et culturelle, elle voit ses mérites et ses peines sous-estimés dans la réalité des tâches ingrates.

On aurait tort cependant de croire que ces attitudes ambiguës et contradictoires soient typiquement masculines. Tout autant que les hommes, les femmes auraient grand besoin de faire psychanalyser leur langage ou peut-être simplement de confronter les mots avec les réalités qu'ils cachent.

Dans leur majorité les hommes sont dénués de toute mauvaise intention et de toute volonté ségrégationniste consciente à l'égard des femmes. Ils trouvent seulement que ce monde fait par eux est bien fait puisqu'il les contente, comme ils se contentent de vivre sur des clichés commodes et sur la certitude qu'ils ont de représenter envers et contre tout la supériorité d'une logique et d'un rationalisme sans faille.

La meilleure preuve n'en est-elle pas que, lorsqu'ils veulent reconnaître l'intelligence d'une femme, ils ne trouvent rien de mieux à lui dire que ces mots dont la naïveté déconcerte : « Vous avez un cerveau d'homme » ? Et l'on veut espérer qu'il s'agit bien d'un compliment.

Professions féminines

L'HÔTESSE DE TRAIN

C'est en 1950, sur les lignes Zurich-Lausanne et Berne-Brigue, que l'on vendit pour la première fois des rafraichissements dans les directs sans wagon-restauration. Ce service s'est fortement développé au cours des années.

Qui ne connaît aujourd'hui les hôtesses de train qui, à leur voiturette, vendent des rafraichissements, des cigarettes, des chocolats et des sandwiches, distribuent les cornets de lunch lors de voyages organisés et rendent parfois de menus services aux voyageurs ?

Les hôtesses de train ne sont pas

engagées par les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), mais par la Compagnie suisse des wagons-restaurants, à Olten, ou par la maison Willi Enk, à Berne. Le personnel de la première de ces entreprises est logé à Zurich, Bâle, Lausanne, Berne, Chiasso ou Coire, celui de la seconde, à Lucerne ou Brigue.

La plupart de ces hôtesses sont des vendeuses de profession ou des sommelières. On engage aussi, en qualité d'aides, des étudiantes qui gagnent ainsi leur vie en travaillant durant le week-end et les vacances.

(Suite à la page.)

Que veulent les femmes socialistes ?

Au droit de l'homme, proclamé par la Révolution française, les socialistes ont ajouté le droit de la femme et de l'enfant.

Victor Hugo, dans les « Misérables » (1862).

Travailleuses, consommatrices, ménagères, vous êtes un facteur actif de la vie économique.

Citoyennes et électrices, vous êtes un facteur des progrès sociaux, culturels et politiques.

POUR LA FEMME AU FOYER POUR LES SALARIÉES

Les femmes socialistes demandent sans se lasser : des logements salubres, à des prix abordables, une meilleure formation professionnelle, la réforme scolaire, le développement des écoles d'adultes, des conditions sociales garantissant une vieillesse sereine.

FEMMES,

vous prenez fait et cause pour les économiquement faibles et les déshérités, vous voulez assurer l'avenir de vos enfants, vous êtes solidaires de tous ceux pour qui la vie n'est pas facile.

LE PARTI SOCIALISTE

défend les intérêts des défavorisés, protège l'enfance et la jeunesse, intervient sans relâche pour adoucir le sort des travailleurs.

COLLABOREZ A NOTRE ACTION

GENÈVE

OFFRES D'EMPLOI

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La direction générale de l'enseignement
secondaire

cherche une

secrétaire

(éventuellement mi-temps)

- Langue maternelle française
- Diplôme d'une école de commerce ou maturité
- Expérience de tous les travaux administratifs
- Goût pour la rédaction et le travail indépendant, demandant initiative et dynamisme.
- Semaine de 5 jours
- Traitement selon l'échelle de l'administration cantonale
- Date d'entrée à convenir.

Offres manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, de copies de certificats et d'une photographie à la **direction générale de l'enseignement secondaire, route des Acacias 14, 1211 Genève 24, jusqu'au 20 septembre 1969.**

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'Instruction publique:
André CHAVANNE

Département de l'Instruction publique

LE COLLÈGE DE GENÈVE

LE COLLÈGE VOLTAIRE cherche

1 préparateur

pour son laboratoire de biologie

1 préparateur ayant la formation d'électricien-mécanicien

pour ses laboratoires de physique et de chimie ainsi que pour les salles équipées de moyens audio-visuels.

Entrée immédiate ou à convenir.

Les intéressés sont priés de présenter leurs offres, par écrit, avec curriculum vitae, au

Collège Voltaire, rue Voltaire 21, 1201 Genève.

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'Instruction publique:
André CHAVANNE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'Institut de médecine sociale et préventive cherche, pour entrée immédiate ou à convenir

un programmeur ou une « programmeuse »

en vue des travaux à effectuer sur l'ordinateur CDC 3800 du Centre interfacultaire de calcul électronique.

Nous demandons: formation adéquate - connaissance de l'analyse statistique souhaitée, non indispensable - langue maternelle indifférente, mais connaissance suffisante du français - sens du travail en équipe.

Nous offrons: poste à mi-temps nouvellement créé (22 heures par semaine - horaire à convenir - traitement en rapport avec la formation, les capacités et l'expérience - opportunité de collaborer à des travaux statistiques dans le domaine médico-social et d'y acquérir de l'expérience. D'autres informations peuvent être obtenues auprès du directeur de l'institut (tél. 022/24 13 48). Les offres manuscrites accompagnées des documents habituels doivent être adressées au chef du personnel de l'Université, qui les traitera confidentiellement (rue de Candolle 3, Genève, tél. 022/25 63 50).

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La Commission de développement cherche

un(e) secrétaire

expérimenté(e)

possédant des talents d'organisation; pour la rédaction de rapports et de procès-verbaux, l'organisation du secrétariat, y inclus la documentation.

Qualités requises: langue maternelle française, facilité de rédiger ainsi que de sténographier. De bonnes connaissances de l'allemand ainsi que des notions de l'anglais sont indispensables. Il s'agit d'un poste qui se situe au niveau de la maturité commerciale ou en tout cas à celui d'une excellente formation de secrétariat avec plusieurs années d'expérience.

Les intéressés voudront bien adresser leurs offres de services manuscrites, accompagnées du curriculum vitae, des copies de certificats, références et photographie, au chef du personnel de l'Université, rue de Candolle 3, 1200 Genève.

SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE

cherchent

des employés(es) de bureau qualifiés(es)
des dessinateurs en machines, architecture,
génie civil, électricité et mécanique
des mécaniciens—électriciens
des monteurs électriciens
des ferblantiers des serruriers

titulaires du certificat fédéral de capacité ou d'un titre attestant une bonne formation professionnelle;

ainsi que

des manœuvres

— de nationalité suisse — âgés de moins de 40 ans

Ils proposent:

emploi stable avec caisse de retraite, semaine de cinq jours, assurances sociales étendues.

Prière de téléphoner au 26 88 11 (interne 221) pour obtenir la formule d'inscription ou de faire des offres manuscrites au secrétariat général des Services Industriels, pont de la Machine, 1204 Genève.

VILLE DE GENÈVE

Une inscription publique est ouverte en vue de repourvoir un poste de

dessinateur-architecte

au Service de la protection civile

Les candidats doivent:

- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance;
- posséder le certificat fédéral de capacité de dessinateur-architecte ou un diplôme jugé équivalent;
- avoir de bonnes connaissances pratiques;
- être de nationalité suisse.

Le classement dans l'échelle des traitements et le salaire correspondant dépendront des connaissances et des aptitudes, ainsi que de l'expérience du candidat.

Tous autres renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus à l'Office du personnel, rue de l'Hôtel-de-Ville 5, et au Service de la protection civile, Palais Eynard, rue de la Croix-Rouge 4.

Les candidatures manuscrites, accompagnées de la formule ad hoc et d'une photographie, doivent être adressées au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, avec la mention «dessinateur-architecte».

Le secrétaire général
du Conseil administratif:
R. MÉROZ

Mémento genevois

Vendredi 12 septembre, à 20.45: Promenade des Bastions, Musique municipale de la ville de Genève.

Samedi 13 septembre, à 20.45: Promenade des Bastions, Société des accordéonistes genevois.

Dimanche 14 septembre, à 11.00: Promenade du Lac, harmonie La Lyre.

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

cherche pour l'une de ses facultés

deux secrétaires sténodactylographes

de langue française, dont l'une à mi-temps (après-midi).

Adresser offres manuscrites avec curriculum vitae, copies de certificats et photographie au chef du personnel de l'Université, rue de Candolle 3, 1200 Genève.

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

cherche

un programmeur analyste

ayant si possible des connaissances du cobol.

Les offres, avec curriculum vitae, doivent être adressées au secrétaire de l'Université, rue de Candolle 3, 1211 Genève 4.

GENÈVE

NOMINATION UNIVERSITAIRE

Le Conseil d'Etat a nommé M. Firouz Tofigh au poste nouvellement créé, de professeur extraordinaire de sociologie.

M. Tofigh est né en 1934 en Iran. Il a accompli ses études universitaires à Genève, en les couronnant, en 1965, par une imposante thèse de doctorat consacrée aux « Aspirations professionnelles des adolescents de 10 à 15 ans ».

Dans ce travail, M. Tofigh a exposé, sur la base de dossiers méthodiquement établis par lui, certains aspects fondamentaux des mécanismes de la socialisation des jeunes. Il a bénéficié ensuite d'une bourse pour un séjour d'études aux Etats-Unis. De retour dans son pays, il a occupé un poste de direction au sein de l'Organisation iranienne du Plan. En 1968, il fut nommé professeur associé à l'Université de Téhéran. Il est l'auteur d'une série de publications sur les facteurs du développement de certaines industries iraniennes, et d'études de sociologie de l'éducation.

M. Tofigh a une connaissance approfondie des méthodes de la sociologie quantitative. Son enseignement mettra l'accent sur ces aspects nouveaux de l'analyse des faits sociaux.

ASSURANCE POUR LA VIEillesse de la Maison de retraite du Petit-Saconnex Genève

RENTES VIAGÈRES

Renseignements gratuits 11, place du Molard
GARANTIES PAR L'ÉTAT

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

DE LA VILLE DE GENÈVE

Rue de la Mairie 37 - Eaux-Vives - Tél. 55 91 50

Bureaux ouverts de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.
Samedis, dimanches et jours fériés: de 9 h. à 12 h.

EN CAS DE DÉCÈS

Formalités gratuites

S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus

CHRONIQUE GENEVOISE

SUR LES BORDS DE L'ARVE. — La nouvelle bibliothèque municipale de Carouge, avec salle de lecture, ouvrira ses portes au public à la maison Delafontaine, rue Jacques-Dalphin 24, au 1^{er} étage, le mardi 16 septembre 1969.

L'horaire sera le suivant : mardi, de 15 à 19 h., mercredi, de 15 à 19 h., jeudi, de 15 à 19 h., vendredi, de 15 à 21 h., samedi, de 10 à 12 h.

Nous invitons les usagers à faire preuve de patience et de compréhension lors de la mise en service de ces nouvelles installations. Il est de plus prévu que des améliorations dans l'organisation des prêts seront apportées en cours d'exploitation.

Voulez-vous passer une bonne soirée ?

Pendant tout le mois de septembre, c'est la Fête de la bière à la Brasserie de l'Aéroport. Tous les soirs, dès 19 h., les samedis et dimanches, dès 16 h., vous pouvez consommer des mets typiquement bavarois et une bonne bière, dans une ambiance bien faite pour donner joie et appétit aux sons d'un orchestre yougoslave. Mets froids et mets chauds sont à votre

disposition et à votre choix, sans compter la carte habituelle de la Brasserie de l'Aéroport, devenu le rendez-vous des gourmets. Signalons encore que l'air est conditionné, ce qui est des plus agréable lorsque l'on est à table.

JEÛNE GENEVOIS

Le public est informé que les bureaux et les caisses de l'administration municipale de la ville de Genève, l'état civil, les bibliothèques et les musées, seront fermés toute la journée le jeudi 11 septembre 1969, à l'occasion du Jeûne genevois.

Le bureau des pompes funèbres sera ouvert de 9 à 11 h. Permanence téléphonique: N° 35 91 50.

Les marchés de détail Prairie-Tronchin, Vermont et Pré-l'Evêque, de même que le marché aux fleurs du Molard, seront supprimés.

Les halles de l'Île et de Rive seront fermées toute la journée.

La piscine des Vernets sera également fermée ce jour-là.

sur les berges du lac, interventions motivées par la prolifération des clôtures, des barricades, des interdictions de circuler etc., qui empêchaient le public d'accéder aux abords du lac. Ce dernier étant considéré par les autochtones comme patrimoine national.

Cette sorte de spéculation a suscité des remous plus ou moins limités au sein de la population. Par contre, la spéculation sur l'habitat telle que nous la connaissons actuellement risque d'engendrer des réactions plus ou moins violentes qui risquent de mettre en péril la stabilité politique et sociale de la Suisse. On sait que la Confédération — cédant aux pressions des milieux immobiliers — envisage de supprimer le contrôle des loyers. Suppression qui entraînera automatiquement une vague de spéculation sur l'habitat et par voie de conséquence une augmentation du coût de la vie et une demande de revalorisation des salaires de la part des travailleurs.

Devant cet état de fait, des cantons, des communes, des associations diverses (syndicales, de locataires, de groupements sociaux, etc.) sont intervenus auprès de la Confédération en demandant de surseoir à sa décision de supprimer le contrôle des loyers et de promouvoir la construction d'appartements afin de rétablir l'offre et la demande. En effet, dans l'état actuel des choses, les propriétaires d'immeubles et les régisseurs ont la partie facile, car, compte tenu de la pénurie de logements, le locataire ne trouvera aucune alternative. Il devra subir l'augmentation ou se retrouver à la rue. Dans toute cette affaire il faut malheureusement constater que le Conseil fédéral est peu enclin à donner satisfaction aux locataires, d'autant plus qu'il ne veut pas déroger aux principes sacro-saints de la liberté de commerce (indispensable aux spéculateurs de tous poils, réd.).

UN DROIT IMPÉRATIF

La classe laborieuse (nous sous-entendons par là tous les travailleurs qui par leur labeur participent à

l'amélioration du revenu national) qui fait la prospérité de la Suisse (n'oublions pas que la Suisse n'a pas de richesses naturelles) a droit à un logement afin de pouvoir se reposer, se sustenter et élever sa famille. Ce droit est impératif. Il est à la base de notre démocratie. Autoriser la spéculation sur l'habitat, c'est remettre en considération tous les éléments qui sont à la base de notre régime. En cédant aux pressions d'une minorité agissant aux dépens d'une majorité, le gouvernement prend de lourdes responsabilités.

Le Conseil fédéral a décidé de proposer aux Chambres le rejet, sans contreprojet de l'initiative (Pour le droit au logement) ainsi que le rejet de l'initiative du canton de Vaud sur la protection des locataires. Cette décision est très grave. Elle va contribuer à augmenter le climat d'incertitude qui règne au sein de la population. Son intention de prolonger de trois ans, en la modifiant, la loi fédérale concernant l'encouragement de la construction de logements n'est qu'un palliatif destiné à induire en erreur les citoyens. En effet, malgré la mise en vigueur de cette loi, le volume des constructions a considérablement diminué. Il faut s'attendre à de nombreuses manifestations de locataires (la première aura lieu le 20 septembre devant le Palais fédéral) résolus à défendre leurs droits. Le climat de tension qui règne dans ces manifestations peut dégénérer en émeute où la violence se déchaîne. La marche des paysans sur Berne, les émeutes

de Saxon, autant d'exemples concrets qui démontrent qu'on ne peut pas impunément provoquer le mécontentement des citoyens. Dans les cas précités, il ne s'agissait que de catégories corporatives bien déterminées. Dans le cadre de la suppression du contrôle des loyers, c'est la presque totalité des citoyens qui est concernée. La réaction de ceux-ci risque d'avoir une ampleur insoupçonnée. Et pour peu que les organes de police — suivant des consignes impératives — interviennent avec vigueur, l'affrontement risque de devenir sanglant. Qu'on se souvienne de Paris (mai 1968), Prague, l'Irlande du Nord. La répression policière malgré l'efficacité de ses moyens d'action (gaz, matraques, armes à feu, etc.) n'a pas réussi à endiguer la fureur populaire. Une situation pareille en Suisse pourrait avoir des conséquences encore plus dramatiques. N'oublions pas qu'en fonction de l'organisation de notre armée de milice nationale, chaque citoyen soldat détient ses armes et ses munitions. Cette pratique unique au monde a été réalisée grâce au sens civique et à l'attachement profond des citoyens pour les institutions du pays. En refusant de prendre en considération le vœu des 85 000 citoyens demandant la prorogation d'une loi destinée à protéger les locataires contre les agissements scandaleux d'une minorité de spéculateurs, le Conseil fédéral prend une décision qui peut avoir des conséquences incalculables.

Georges CHAPPUIS.

Après une décision réactionnaire du Conseil fédéral La Suisse livrée aux spéculateurs

La Suisse est réputée pour sa stabilité politique et sociale, sa monnaie forte, sans sens de l'équité, en résumé pour tous les avantages conférés par une tradition vieille de plus de 650 ans qui fait d'elle la plus ancienne démocratie du monde. C'est pour cette raison que des capitaux affluent de toutes parts, fuyant l'instabilité économique, politique et sociale et bénéficiant de surcroît, d'un système bancaire qui permet d'échapper à tout contrôle. C'est dans ce contexte que

s'est établi petit à petit une vaste opération de spéculation. Le territoire national a été bradé à des étrangers qui trouvaient ainsi la possibilité de placer leur argent en achetant des terrains et des immeubles. Des abus — notamment en ce qui concerne les achats de terrains — ont incité la Confédération à édicter des lois concernant la vente de terrains à des étrangers. On se souvient à ce propos des interventions des élus du PSS en ce qui concerne le droit de passage

Grand Théâtre de Genève

Ecole de danse

Conseiller artistique : Georges Balanchine

Début des cours : 8 septembre 1969

L'enseignement sera assuré par Beatriz Consuelo, Alfonso Cata et d'autres professeurs de renommée internationale.

Classes professionnelles et non professionnelles pour enfants et adultes.

Pour tous renseignements, prière d'écrire au :
Grand Théâtre de Genève
Ecole de Danse
11, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE GENÈVE

Nous avons l'avantage de vous informer que nous modifions les conditions d'émission de nos CERTIFICATS DE DÉPOT (BONS DE CAISSE) comme suit:

5% à 3 et 4 ans

5 1/4% dès 5 ans

au pair plus demi-timbre fédéral.

Coupages dès Fr. 500.—, coupons semestriels.

Souscriptions au guichet de notre siège, place du Molard 2, Genève, ainsi qu'auprès de nos agences de CAROUGE, LANCY, MEYRIN, MOILLESULAZ et VÉSENAZ.

CHRONIQUE VAUDOISE

Ivan Rebroff: un tout grand monsieur

Le public lausannois n'a pas pu résister; d'un même élan, les spectateurs qui ont occupé samedi soir le Théâtre municipal jusqu'au dernier siège, se sont levés pour faire une ovation à Ivan Rebroff, celui que l'on compare à juste titre à Feodor Chaliapine.

Ce succès, l'ambassadeur du folklore russe ne l'a pas volé. Fidèle à lui-même, coiffé de son inséparable bonnet à poils, portant culottes et bottes à la cosaque, l'homme aux quatre octaves a déjà conquis toutes les salles d'Europe. Partout le triomphe. Doué d'une voix exceptionnelle, celui qui fut chanteur à l'Opéra de Francfort a démontré une nouvelle fois, si besoin était, ses talents extraordinaires et sa maîtrise musicale qui atteint le sommet de la perfection.

Son vaste répertoire nous transporte

tour à tour sur les bords de la Volga, au Caucase, dans les rues de Saint-Petersbourg, à Moscou et jusque sur les bords du fleuve Amour. Sur sa troïka, le cocher Rebroff, accompagné de son groupe de balalaïkas vous invitent à faire en chansons ce merveilleux voyage à travers les immenses plaines de Russie. Cette balade imaginaire s'achève lorsque tombe le rideau pourpre du théâtre. Mais on n'oubliera pas de si tôt cette stature impressionnante, ce sourire jovial que l'on devine derrière une barbe rousse et surtout cette voix fascinante qui va droit au cœur.

Avec Ivan Rebroff, le folklore a trouvé un prince digne d'être son messager aux quatre coins du monde.

K. Sch.

Assemblées régionales

JEUDI 11 SEPTEMBRE, À 20 H.

Grand District. — Sections d'Aigle, de Bex, de Château-d'Œx, de Gryon, de Lavey, de Leysin, d'Ollon, de Roche, de Villeneuve, à Aigle, au Restaurant de la Croix-Blanche (Chr. Jordan, S. Maret).

Riviera. — Sections de Cully, de La Tour-de-Peilz, de Lutry, de Montreux, de Saint-Saphorin, de Vevey, à Vevey, à l'Hôtel Touring, grande salle (A. Gavillet, Ch. Genaine).

Ouest lausannois. — Sections de Bussigny, de Chavannes, d'Ecublens, de Lonay, de Saint-Sulpice, à Chavannes, au Café fédéral (R. Lambercy, J.-Ph. Gloor).

La Côte. — Sections d'Aubonne, de Gland, de Morges, de Nyon, de Rolle, de Saint-Prex, à Morges, à l'Hôtel de l'Union, Grand-Rue 5 (A. Bussey).

RENENS

Hôtel-Restaurant Maison du Peuple

Tout confort - Restauration
soignée - Prix modérés

Terminus bus 7 et 50 m. gare CFF

Siège officiel des organisations
ouvrières - Parc à disposition

Tél. (021) 34 02 20

